

LE MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE MARITIME, TRANSPORTS ET AVIATION



28 & 29 Juin
2021
PARIS

LA MAISON DE LA CHIMIE



RÉSURGENCE DES RISQUES DE GUERRE ET POLITIQUES EN ASSURANCE

TRANSPORTS : UN EXEMPLE - LE GOLFE DE GUINÉE

Frédéric Denefle, Directeur général GAREX-
Groupement d'assurances de risques exceptionnels

Gilles CHEHAB, Commandant du MICA CENTER

Mathilde DOCQUIERT, Responsable de la notation
des pays en risques de guerre, CESAM

Andrew ROSSDALE, Associate Director Marine &
Aviation, Tysers Belgium nv



PARTIE

1

L'assurance contre les risques de guerre en cours de transports : Etat des lieux

1.1 Risques de guerre: menace sur la navigation et le transport commercial

1.2 Etat Français: Son role sur le RG transports

1.3 Spécificités des garanties offertes par le Marche Français

1.4 Résurgence des crises géopolitiques menacant le commerce maritime

1.1. Risques de guerre: menace sur la navigation et le transport commercial

L'utilisation de la force en mer : des risques multiformes et récurrents

L'insécurité des océans liées à la piraterie - jusqu'à la fin de l'Ancien Régime

La concurrence coloniale- Les guerres lointaines – Menace du XIX^{ème} siècle

Contrôle des approvisionnements stratégiques -les guerres mondiales

L'expansion de l'interventionnisme maritime des états et les mesures de coercition

1.2. Etat Français : acteur historique de l'assurance RG Transports

1917-1919

- Création de la commission d'Assurance contre le RG par l'Etat Français
- Création d'une obligation d'assurance contre le RG pour les armateurs français

1919-1937

- Retour à la liberté de s'assurer contre le RG
- Suspension de l'intervention de l'Etat en matière RG

1938-1945

- Création du **Groupement pour la Réassurance des RG pendant le période des tensions internationale**
- Conflit avec le Royaume uni - Fin des achats de la réassurance par l'Etat français auprès des LLOYDS

1945-1971

- Mise en œuvre d'une obligation des réassurance du RG pour les navires via Direction des assurances service des assurances RG -l'Etat intervient en direct pour assure le RG en facultés a travers un système dit de bout en bout les biens en provenance des colonies
- Décret de 1967 met en œuvre les pouvoirs du ministre des finances pour la mise en œuvre des garanties de réassurance des risques exceptionnels via **la CCR crée en 1946**

1971-2018

- **CCR** réassure le RG pour Corps –Aéronefs-Marchandises transportées par tous moyens de transport avec la garantie de l'Etat
- 2018 Fin de l'intervention de la CCR avec la garantie d'état en RG transports

1.3. Garanties offertes par le marché

EXCLUSIONS LEGALES	GARANTIES FACULTES RG	GARANTIES CORPS RG
	1°) Les présentes Conventions Spéciales ont pour objet de garantir les marchandises assurées contre les dommages et pertes matériels, ainsi que les pertes de poids ou de quantités résultant de :	Conformément à leurs dispositions et exclusions, les présentes Conventions ont pour objet de garantir le navire assuré (tel que défini dans la « Police Corps ») contre les dommages, pertes, recours de tiers, coûts et dépenses résultant de :
a) de guerre civile ou étrangère, de mines et tous engins de guerre ;	a) guerre civile ou étrangère, hostilités, représailles, émeutes, mouvements populaires ;	a) Guerre civile ou étrangère, révolution, rébellion, insurrection, hostilités, représailles et, généralement, de tous accidents et fortunes de guerre ;
b) de piraterie ;	b) explosion de torpilles, mines et/ou tous autres engins de guerre autres que ceux destinés à exploser par modification de structure du noyau de l'atome et, généralement, tous accidents et fortunes de guerre ;	b) Torpilles, mines et toutes armes ou tous engins de guerre qu'ils soient abandonnés ou non ;
c) de capture, prise ou détention par tous gouvernements ou autorités quelconques ;	c) actes de sabotage et/ou de terrorisme qui ont un caractère politique ou qui se rattachent à la guerre ;	c) Captures, prises, arrêts, saisies, contraintes, molestations ou détention par tous gouvernements ou autorités quelconques ;
d) d'émeutes, de mouvements populaires, de grèves et de lock-out, d'actes de sabotage ou de terrorisme ;	d) captures, prises, arrêts, saisies, contraintes, molestations ou détentions ordonnés par toutes autorités gouvernementales quelconques ;	d) Confiscation ou expropriation par tous gouvernements ou autres autorités ;
e) des dommages causés par l'objet assuré à d'autres biens ou personnes, sauf ce qui est dit à l'article L. 173-8 ;	e) grèves, lockout et autres faits analogues ;	e) Emeutes, mouvements populaires, grèves, lock-out et autres faits analogues ;
f) des sinistres dus aux effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de transmutations de noyaux d'atomes ou de la radioactivité, ainsi que les sinistres dus aux effets de radiation provoqués par l'accélération artificielle des particules.	f) piraterie ayant un caractère politique ou se rattachant à la guerre.	f) Piraterie ;
		g) Actes de malveillance ou de vandalisme ayant un caractère politique ou se rattachant à la guerre ;
		h) Actes de sabotage ou terrorisme ayant un caractère politique ou se rattachant à la guerre

1.3. Spécificités du RG TRANSPORT Français

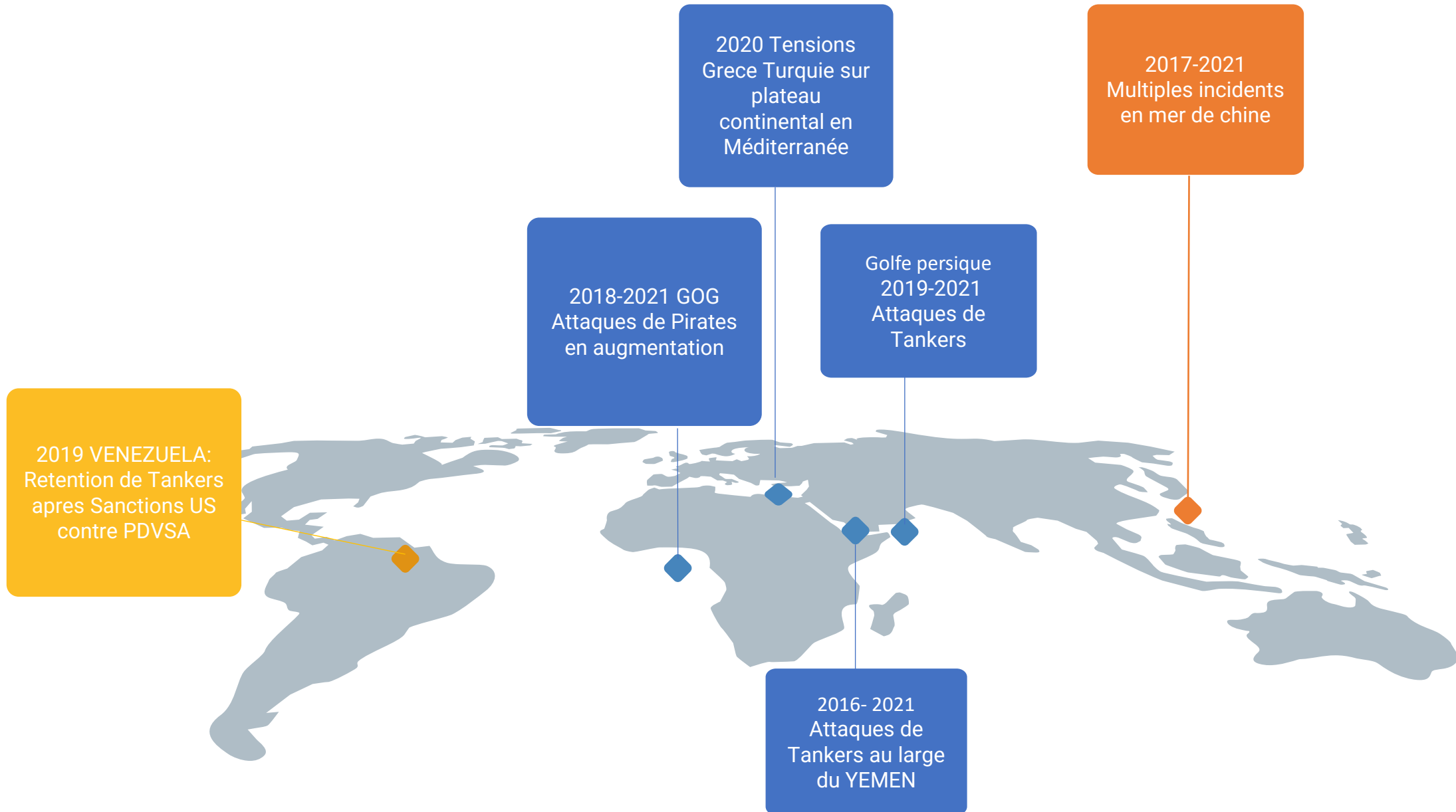
Garantie RG corps ou Facultés en complément de la police RO

Garantie limitée sur le plan géographique avec zones à risques aggravés : tarification adaptée et limitation de la garantie le temps du transit

Garantie étendue pouvant intégrer le stockage des marchandises

Art L 172.17 Régime français prévoit une articulation entre le RO et RG : Élément de protection du client- Présomption de rattachement du sinistre à un événement de Mer

1.4. Résurgence des crises géopolitiques menaçant le commerce maritime





PARTIE

2

MICA Center

RESURGENCE DES RISQUES DE GUERRE ET POLITIQUES
EN ASSURANCE TRANSPORTS

UN EXEMPLE : LE GOLFE DE GUINEE



*Capitaine de corvette Gilles Chehab
Commandant le MICA Center*



SECTION

A

LE GOLFE DE GUINEE

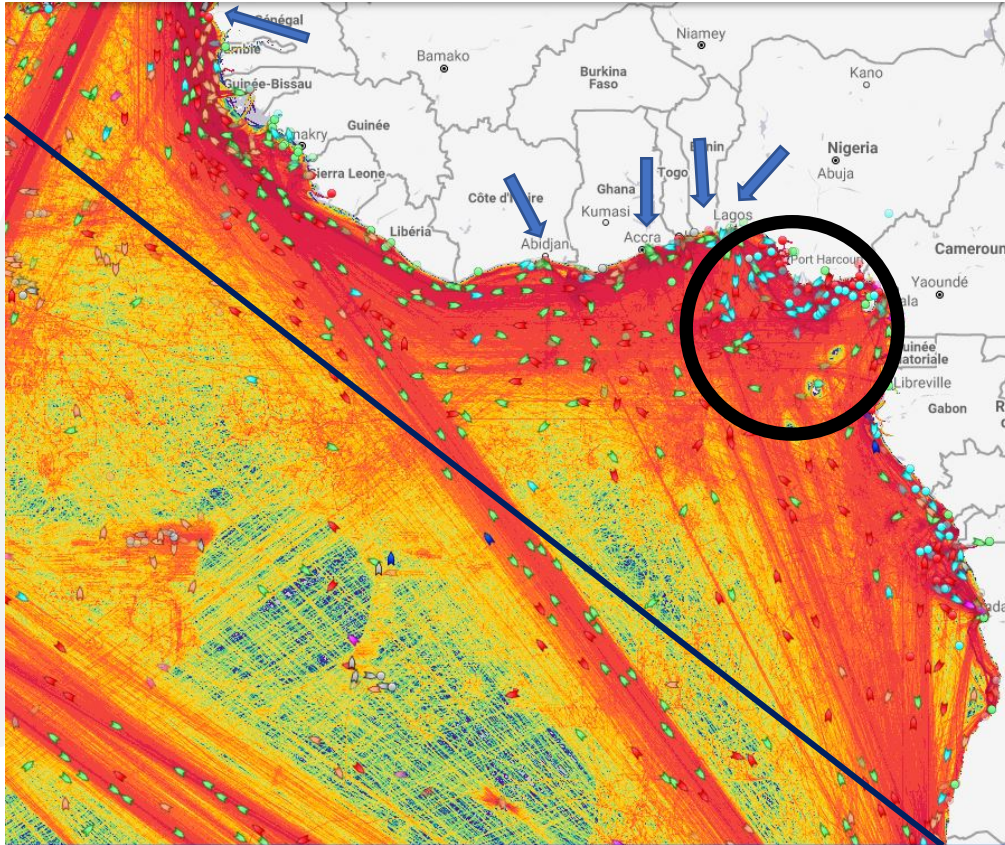
Contexte

Sûreté des espaces maritimes

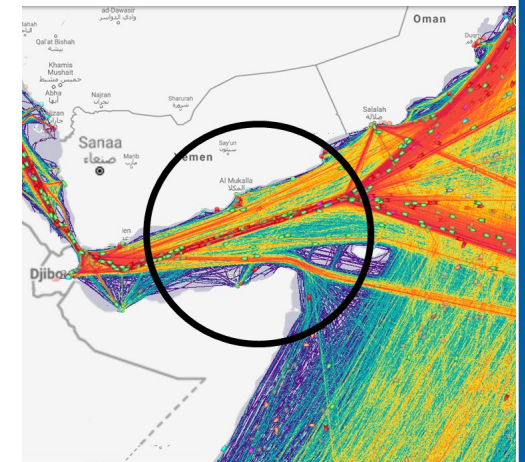
LE GOLFE DE GUINEE

CONTEXTE

- Zone couverte : 3 500 000 km²
- Nombreux Etats
- Grands ports africains
- Trafic intense
- Import / Export
- Région maritime la plus dangereuse au monde
- Sommet de Yaoundé



G. de Guinée

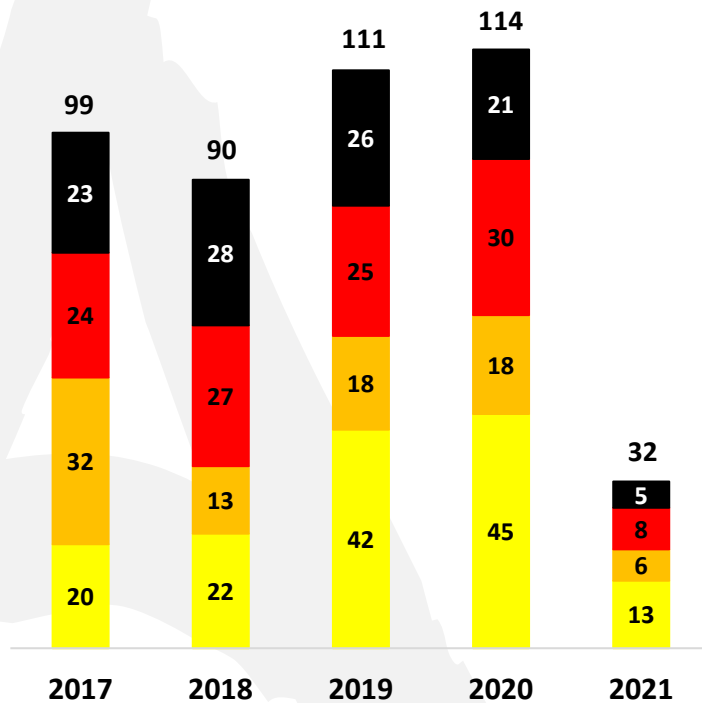


G. d'Aden

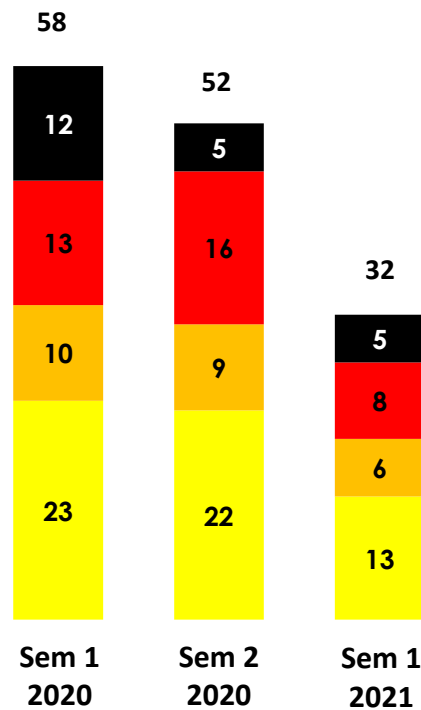
LE GOLFE DE GUINEE

STATISTIQUES

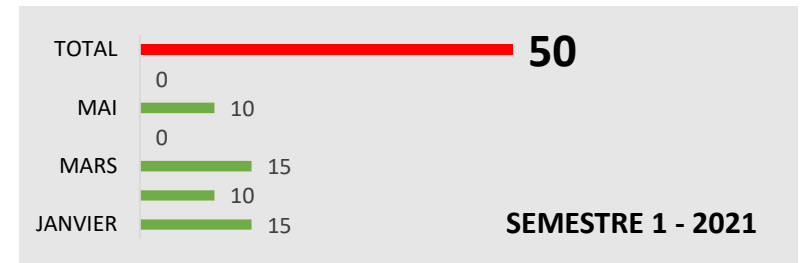
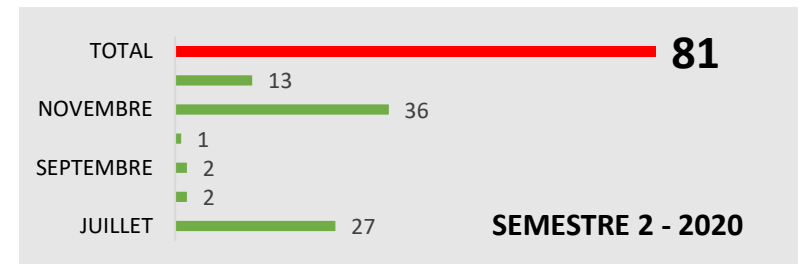
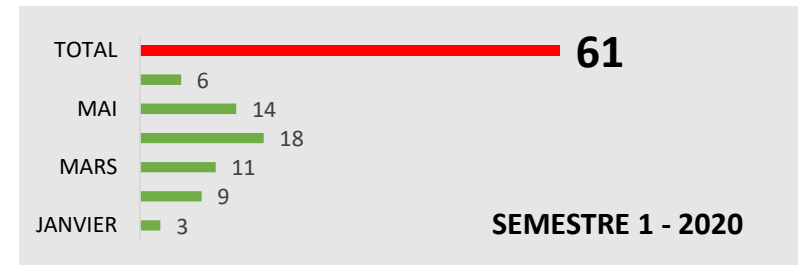
Evénements annuels



Trois derniers semestres

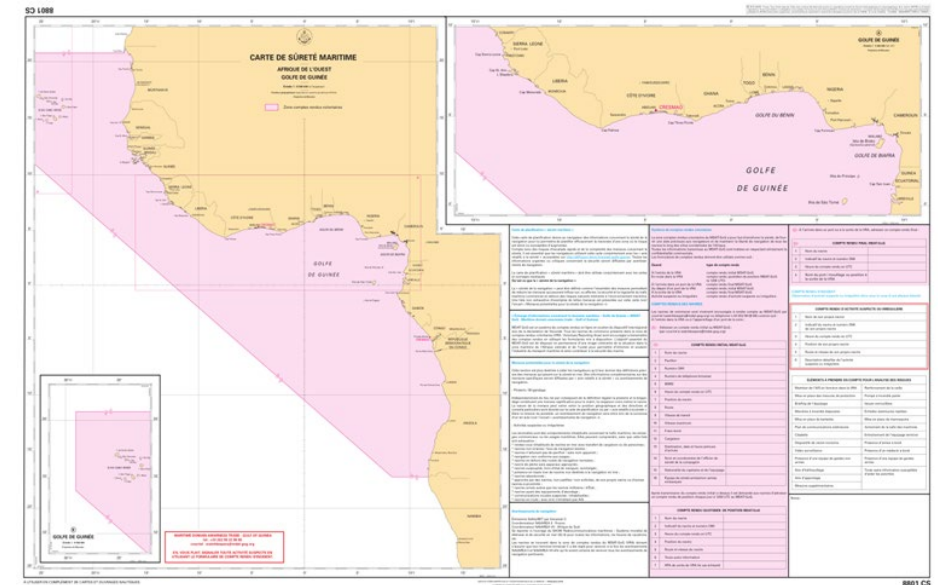


Marins kidnappés



LE GOLFE DE GUINEE

SURETE DES ESPACES MARITIMES



- Code de conduite de YAOUNDE (2013)
- Agences nationales / internationales
- Maritime Domain Awareness for Trade (2016)
- Opération CORYMBE de la marine Nationale (1990)
- Concept CMP européen



SECTION

B

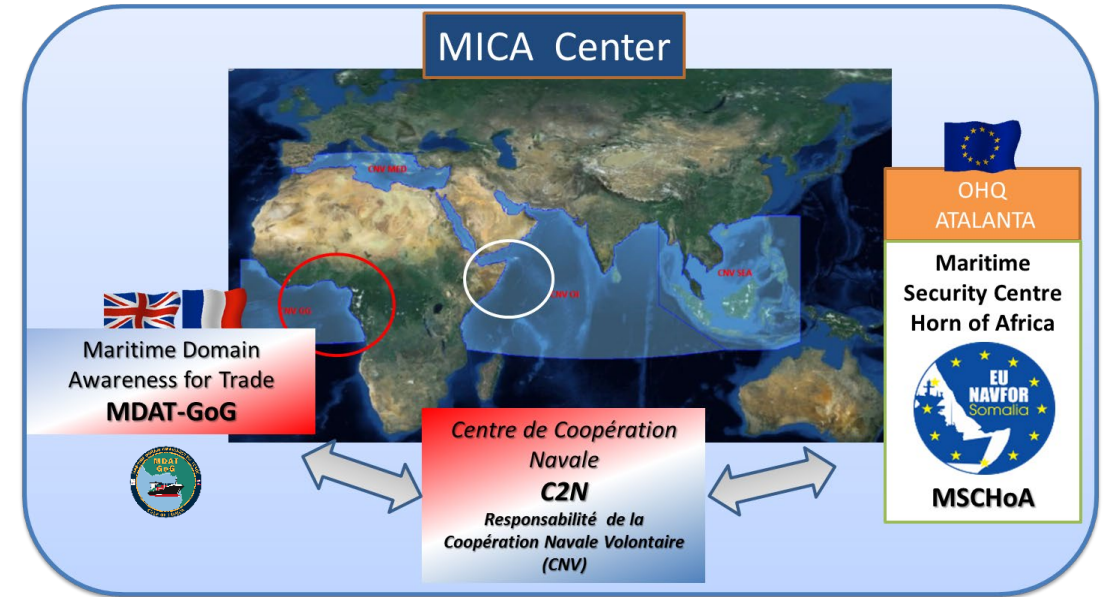
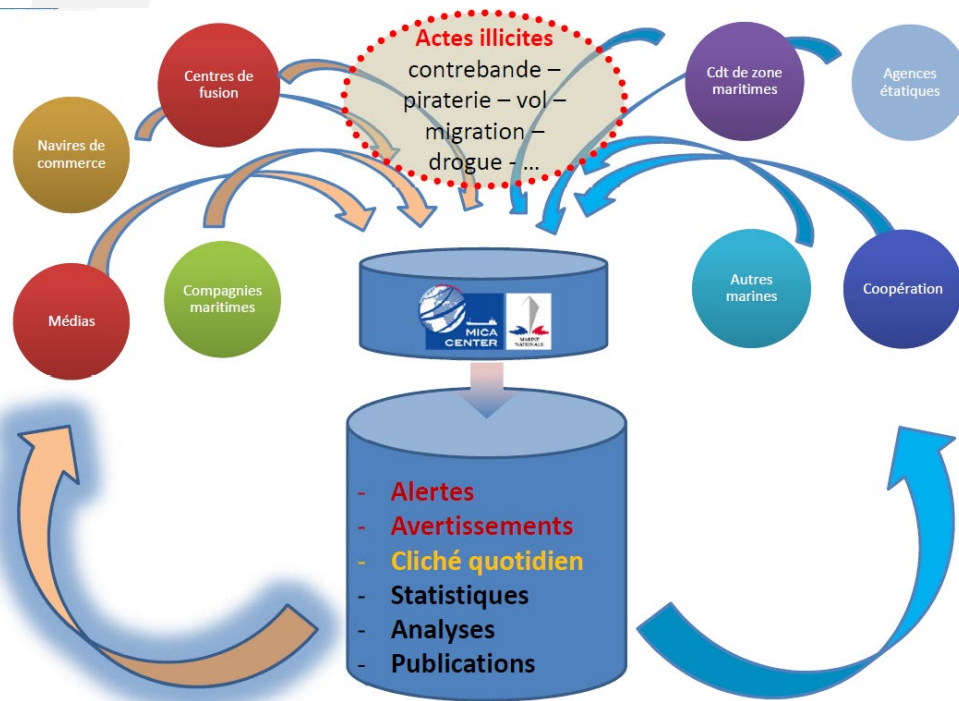
Le MICA Center

LE MICA Center

Sûreté des espaces maritimes

LE MICA CENTER

ORGANISATION

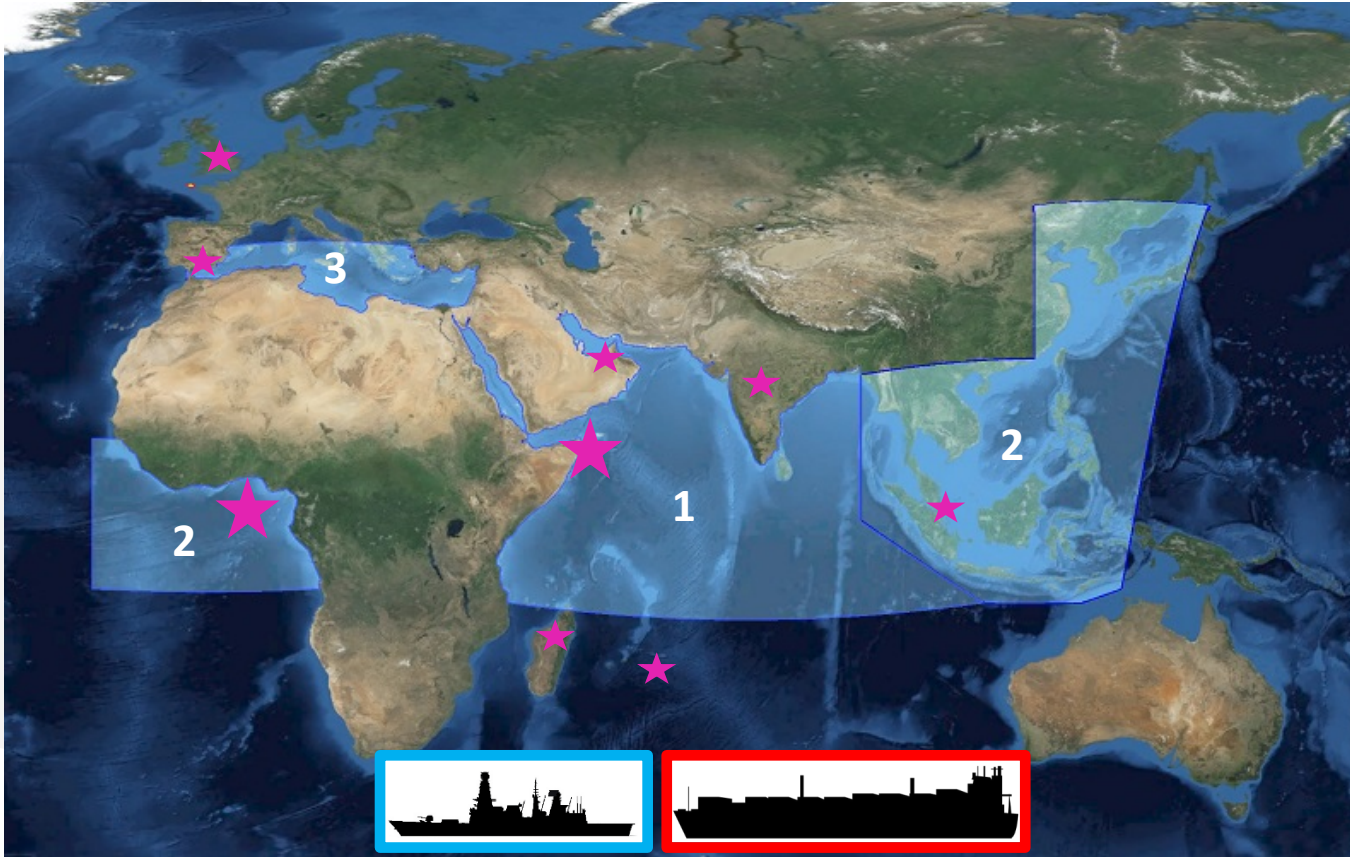


- Fusion de l'information maritime
- Base de données
- Evaluations sécuritaires

- Centre français de coopération maritime
- Compétence mondiale
- Coopération Navale Volontaire
- Maritime Domain Awareness for Trade – Gulf of Guinea
- Maritime Security Centre – Horn of Africa

LE MICA CENTER

LE CENTRE DE COOPERATION NAVALE



- Relation privilégiée
- Ensemble des mers et océans
- Focus sur 4 zones dont Golfe de Guinée
- Protocole
- Evaluations sécuritaires par zone

LE MICA CENTER

RELATIONS AVEC LES ARMATEURS

- Réunions dans le cadre de la CNV
- Séminaires industrie maritime
- Séminaires sécurité maritime





PARTIE

3

Notation de zones géographiques en matière de « Risques de Guerre & assimilés » applicable à l'assurance des marchandises transportées

Mathilde DOCQUIERT

Responsable du Service « Risques de Guerre » du CESAM

SOMMAIRE

3.1. Contexte de l'intervention du CESAM

3.2. Notation CESAM

3.3. Evolutions au 1^{er} Juillet 2021

3.1. CONTEXTE DE L'INTERVENTION DU CESAM

A. LA NOTATION DES PAYS

- OCDE risque de crédit par pays (0 à 7)
- Notation **COFACE** estimation du risque de crédit moyen des entreprises d'un pays



- **Joint War Committee/IHS**

Seven risk bands provide a threshold to compare and contrast risks between countries and regions



- EULER HERMES, STANDARD & POOR'S,...

3.1. CONTEXTE DE L'INTERVENTION DU CESAM

B. LA NOTATION CCR

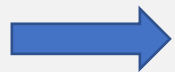
- La garantie étendue une particularité française

Article 13. — Engagement des assureurs

Au cours du voyage assuré et dans la limite prévue à l'article 7 du présent contrat, les risques et dommages garantis sont couverts :

- a) par les sociétés d'assurances soussignées lorsque les facultés assurées se trouvent à bord du navire de mer ou sur allèges ;
- b) par la Caisse Centrale de Réassurance lorsque les facultés assurées se trouvent à terre ou à bord d'un moyen de transport autre que le navire de mer ou les allèges.

** Police Française d'assurance couvrant les facultés contre les risques de guerre et assimilés pendant le transport maritime et les transports ou séjours accessoires – imprimé du 1^{er} mai 1985 modifié le 1^{er} novembre 1993*



la CCR à la fois assureur sur la partie terrestre et réassureur sur la partie maritime (avec garantie de l'Etat)

Arrêt de l'activité de la CCR de réassurance des risques exceptionnels liés au transport le 31 décembre 2018

3.2. LA NOTATION CESAM



A. PRINCIPALES EVOLUTIONS

- **Suppression de la note 9**
- **Division de certains pays en plusieurs zones**
- **Création de zones maritimes**
- **Impossibilité de noter la Corée du Nord**
- **Sauf mention contraire, l'ensemble des territoires d'un Etat sont inclus dans le pays en question (ex : les Antilles françaises)**
- **Pour les zones sans façade maritime, la notation « garantie waterborne » sera identique à la notation « garantie étendue »**

3.2. LA NOTATION CESAM

B. CRITERES DE NOTATION

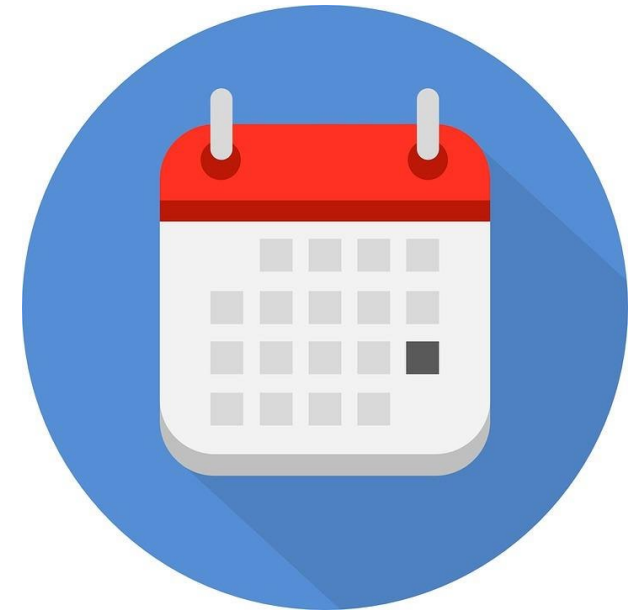
- **Risques couverts par les conventions spéciales « Risques de guerre & assimilés » applicables à l'assurance des marchandises transportées préconisées par la FFA**

- a) guerre civile ou étrangère, hostilités, représailles, émeutes, mouvements populaires ;
- b) explosion de torpilles, mines et/ou tous autres engins de guerre autres que ceux destinés à exploser par modification de structure du noyau de l'atome et, généralement, tous accidents et fortunes de guerre ;
- c) actes de sabotage et/ou de terrorisme qui ont un caractère politique ou qui se rattachent à la guerre ;
- d) captures, prises, arrêts, saisies, contraintes, molestations ou détentions ordonnés par toutes autorités gouvernementales quelconques ;
- e) grèves, lockout et autres faits analogues ;
- f) piraterie ayant un caractère politique ou se rattachant à la guerre.

3.2. LA NOTATION CESAM

C. METHODOLOGIE

- Révision trimestrielle v. changements exceptionnels
- Notice explicative
- Historique de la notation



3.3. EVOLUTIONS AU 1^{er} JUILLET 2021

A. CHANGEMENTS TRIMESTRIELS



TCHAD passage de la note 5 à **6** en garantie étendue et en garantie waterborne.



QATAR passage de la note 3 à **2** en garantie étendue et en garantie waterborne.

3.3. EVOLUTIONS AU 1^{er} JUILLET 2021

B. CARTOGRAPHIE





Catégorie(s)

Zone CESAM GE

Zone CESAM WB

Zone maritime CESAM

Zone(s)

Sélectionnez

Notes CESAM

Sélectionnez

Le CESAM apporte le plus grand soin à l'élaboration de cette liste, établie à partir d'éléments objectifs dont il a connaissance (événements, incidents ou situations susceptibles d'être à l'origine de sinistres pouvant être déclarés au titre des modèles de clauses préconisés par la FFA). Elle correspond uniquement à l'appréciation du CESAM, sans aucun lien avec d'autres listes pouvant exister ou ayant pu exister par ailleurs, et peut être utilisée par les assureurs dans le cadre de leur propre analyse de risques.

En savoir plus



+

-

Note CESAM

1

2

3

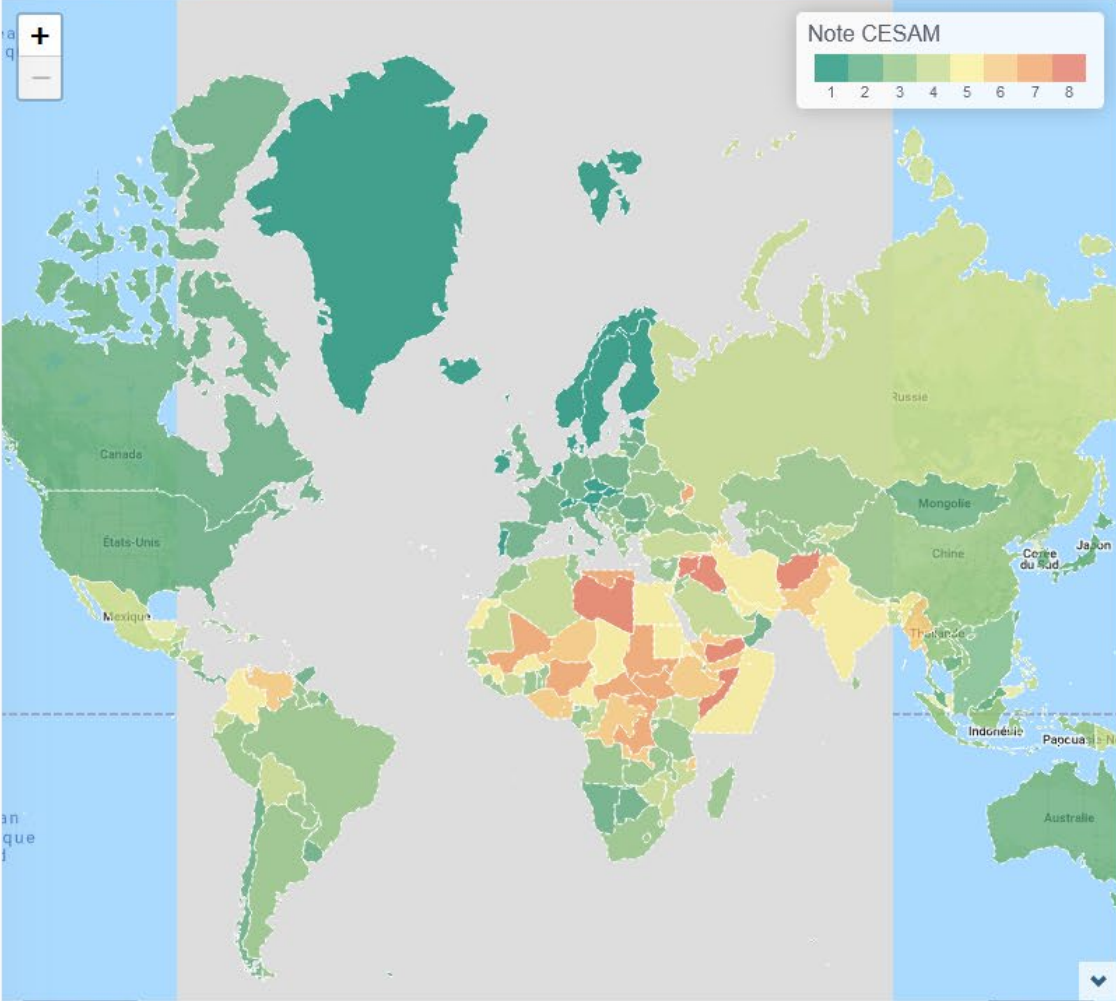
4

5

6

7

8



1 sept. 2018

24 juin 2021

Google

Données cartographiques ©2021 Conditions d'utilisation

© 2021 CESAM

Zone(s)

Recherche...

ZONE	ZONE CESAM GE	ZONE CESAM WB	ZONE MARITIME CESAM
Afghanistan	8	8	non défini
Afrique du Sud	3	2	non défini
Albanie	3	2	non défini
Algérie	4	3	non défini
Allemagne	2	2	non défini
Andorre	1	1	non défini
Angola	3	3	non défini
Antigua-et-Barbuda	2	2	non défini
Arabie Saoudite Zone A	4	4	non défini
Arabie Saoudite Zone B	6	6	non défini

Contact A Propos



PARTIE

4

ASSURANCE RG Corps et Facultés en France et au LLOYDS

Comparaison des polices et pratiques des deux
marchés

Andrew ROSSDALE, Associate Director Marine & Aviation, Tysers Belgium nv



EST. 1820
200
YEARS
OF INSURANCE





CONCLUSION

- Le RG marine et transport est une menace contemporaine
- Le risque de piraterie est présent et difficile à combattre
- Des solutions d'assurance en corps et en facultés sont disponibles
- Le marché français offre des solutions complètes et adaptées à la logistique contemporaine
- Les crises géopolitiques obligent à une gestion de ce risque en continue



CLYDE&Co



The Art & Science of Risk





#LERDVPARISMAT2021

#LERDVPARISMAT2021